

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Nbre de conseillers	: 23	Réunion du	5 juin 2026
Nbre de présents	: 16	Convocation du	28 mai 2026
Nbre de votants	: 20	Affichage du	28 mai 2026
Pouvoirs	: 4		
Secrétaire de séance	: Monsieur Michel LE MAZIER		

Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire

Etaient présents : M. LE MAZIER, C. MARIE, Adjoint, D. GUILBERT, S. PIERRE, MH. ACARD, L. YVRAY, M. GOUDE, B. GANDIN, R. SEVIN, A. MAFFIONE, J. GOUET, P. GESLIN, C. PAC, A. GREVIR, B. BOULANGER

Absents non représentés : M. GUILLAUME, D. DELALANDE, Delphine LOUANTIER

Absents représentés : S. MARY donne pouvoir à S. LEBERRURIER, S. JOVIEN SEVESTRE donne pouvoir à B. GANDIN, M. LARDILLIER donne pouvoir à D. GUILBERT, O. MALSASSIS donne pouvoir à L. YVRAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : ADMINISTRATION :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026

Madame le Maire ayant communiqué au conseil municipal le procès-verbal de la réunion du **19 mai 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ approuve le procès-verbal du conseil municipal du **19 mai 2026**

Objet : élections sénatoriales du 27 septembre 2026 : désignation des délégués du conseil municipal

Conformément aux dispositions du Code électoral et à l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants à élire pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, le conseil municipal est réuni afin de procéder à l'élection :

- de sept délégués titulaires ;
- de quatre suppléants.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales.

Le maire constate le dépôt des listes suivantes :

- Intitulé de la liste : « Liste de Sandrine MARY »

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

À l'issue du scrutin, les résultats suivants sont constatés :

Listes	Suffrages obtenus
Liste de Sandrine MARY	20

Après répartition des sièges conformément aux règles de la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sont proclamés élus à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- Mme Sandrine MARY
- Mr Cédric MARIE
- Mme Mickaëlle GOUDE
- Mr Benoît GANDIN

- Mme Régine SEVIN
- Mr David DELALANDE
- Mme Myriam LARDILLIER

Délégués suppléants :

- Mr Serge PIERRE
- Mme Marie-Hélène ACARD
- Mr Angelo MAFFIONE
- Mme Delphine LOUANTIER

Le procès-verbal de l'élection des délégués et suppléants, établi conformément aux dispositions réglementaires, est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal prend acte des résultats de cette élection.

Objet : Cession d'un immeuble communal cadastré AI 276 situé 3 rue des Halles

- Vu les articles L.2241-1, L2122-21, L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la commune est propriétaire de l'immeuble situé 3 rue des Halles, cadastré AI276 ;
- Considérant l'avis du Domaine en date du 10 avril 2026, estimant la valeur du bien à 245 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%. Cette valeur est exprimée hors taxe et hors droits ;
- Considérant que cet immeuble relève du domaine privé communal ;

Madame le Maire informe qu'un projet a été présenté par la SCI BNI, consistant à aménager cet immeuble d'un studio photographique au rez-de-chaussée et de logements à l'étage.

Elle ajoute que ce projet participe au maintien d'une activité économique locale, à la création de logements tout en préservant le patrimoine architectural de la reconstruction.

Madame le Maire mentionne l'intérêt pour la commune de favoriser la réhabilitation et l'occupation de cet immeuble et propose de vendre ce bien pour la somme de 255 000 € à la SCI BNI.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente de l'immeuble situé 3 rue des Halles, cadastré section AI276, à la SCI BNI au prix de 255 000 €.
- **PRECISE** que l'acquéreur prendra le bien dans l'état où il se trouve au jour de la signature de l'acte authentique.
- **DIT** que les frais de notaire et frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître Guillaume DAON. Il est précisé que la SCI BNI sera assistée par Maître Olivier HUGUET.

Objet : désignation de conseillers municipaux souhaitant siéger au sein des commissions de Pré-Bocage Intercom

Madame le Maire rappelle que chaque commission au sein de Pré-Bocage Intercom est ouverte aux conseillers municipaux. La désignation des membres sera actée lors du conseil communautaire du 24 juin 2026.

Madame le Maire mentionne la liste des commissions et invite les membres du conseil municipal à se positionner :

COMMISSION	JOUR ET HORAIRE DE LA COMMISSION	CONSEILLERS MUNICIPAUX SOUHAITANT SIEGER
CULTURE	Jeudi à 18h00	Mickaëlle GOUDE Myriam LARDILLIER Régine SEVIN
ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES	Mardi à 18h00	Catherine PAC
CADRE DE VIE	Lundi à 18h00	Régine SEVIN
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME	Mercredi à 17h30	-
ASSAINISSEMENT	Mardi à 17h30	-
ENVIRONNEMENT	Jeudi à 9h00	-
URBANISME	Jeudi à 18h00	Delphine GUILBERT Jérôme GOUET
VALORISATION COLLECTE ET RECYCLABLES	Lundi à 18h00	-
VOIRIES, BATIMENTS ET ESPACES VERTS	Lundi à 10h00	Delphine GUILBERT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste des conseillers municipaux ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le Maire de produire cette liste auprès de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

QUESTIONS ORALES

- ⇒ Il est indiqué que la rue de la Seulline appartient à la commune jusqu'au bout du lotissement du Val Noziot seulement.
- ⇒ Les haut-parleurs du centre-ville ne sont plus utilisés en raison d'une plainte émanant de locataires de la rue Clémenceau empêchant ainsi l'UCIA de réaliser ses animations. Depuis lors, cette sonorisation n'a plus été utilisée. Elle est actuellement entreposée dans la salle polyvalente de la place de Gaulle, laquelle doit être démolie.

Liste des délibérations du 5 juin 2026

N° Délibération	Objet	Vote
2026-048	Approbation des délibérations de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026	A l'unanimité
2026-049	Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 : désignation des délégués du conseil municipal	A l'unanimité
2026-050	Cession d'un immeuble communal cadastré AI 276 situé 3 rue des halles	A l'unanimité
2026-051	Désignation des conseillers municipaux souhaitant siéger au sein des commissions de Pré-Bocage Intercom	A l'unanimité

Etaient présents :

S. LEBERRURIER, M. LE MAZIER, C. MARIE adjoints, D. GUILBERT, S. PIERRE, MH. ACARD, L.YVRAY, M. GOUDE, B.GANDIN, R. SEVIN, A. MAFFIONE, J. GOUET, P.GESLIN, C. PAC, A. GREVIR, B. BOULANGER

SIGNATURES :

Madame Le Maire

Le secrétaire de séance


Mairie de VILLERS-BOCAGE
Calvados
Madame le Maire,
Marie LEBERRURIER


Mairie de VILLERS-BOCAGE
Calvados
Pour le Maire,
l'adjoint,
M. LE MAZIER